

## ● Parcours de la rénovation énergétique des écoles pour les collectivités

### Contexte

Les écoles représentent 50% du patrimoine public et ont, en majorité, été construites il y a plusieurs décennies, en particulier dans les années 70, avec de fortes déperditions énergétiques. Ainsi, au regard des enjeux énergétiques actuels, elles doivent **faire l'objet d'une importante dynamique de rénovation énergétique pour respecter les objectifs du décret tertiaire**, avec des investissements conséquents. Il s'avère donc nécessaire de trouver des solutions pour accompagner au mieux les collectivités dans leurs démarches tant du point de vue économique que du point de vue technique afin qu'elles puissent accomplir leurs objectifs. AC-

TEE a donc pour ambition de proposer des solutions financières et techniques pour conseiller les collectivités et réduire les coûts de tels investissements. Le programme s'articule avec les autres acteurs accompagnateurs des collectivités, dans une logique de parcours et de portail commun porté par l'Etat. La diversité des financements existants nécessite en effet une approche commune, ajoutée à la nouvelle dynamique portée par l'Etat dans le secteur, avec notamment l'enveloppe supplémentaire de 500M€ sur le Fonds vert de 2Mds€, l'ensemble étant organisé par le comité de pilotage de la rénovation écologique des écoles.

### ● FOCUS sur le centre de ressources Bâti scolaire

À la suite de la mission d'information sur le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique, le Sénat a rendu ses conclusions en juin 2023. Parmi les points saillants figure la création d'une plateforme d'échange et de partage de ressources, recensant l'ensemble des publications des différents acteurs accompagnant le passage à l'acte.

À cet effet, une discussion partenariale associant les acteurs a été mise en place (ACTEE, ADEME, CEREMA, Banque des Territoires, Cellule bâti scolaire du MENJ). Ces acteurs travaillent actuellement à une analyse du corpus existant afin de le mettre en cohérence et de répondre aux besoins supplémentaires en termes d'accompagnement.

### Un parcours clair pour les collectivités

Le parcours proposé vise à accompagner l'élue et les services de la collectivité dans l'identification du bâti, l'aide au financement de l'ingénierie et le passage à l'acte dans les travaux.

#### Identification du bâti

- Travaux conjoints de la collectivité avec le représentant de l'éducation nationale et le représentant de l'État
- Orientation par la Préfecture en guichet d'entrée vers les dispositifs de financement en ingénierie et travaux

#### aide à l'ingénierie

- ACTEE pour l'embauche d'économistes de flux, le financement des audits, des outils de suivi
- ADEME pour les CEP
- EduRénov de la Banque des Territoires (avec un bonus au sein d'ACTEE)
- ACTEE avec le CEREMA et IFPEB pour les concours CUBE et l'accompagnement à la sobriété
- Études réalisables par le CEREMA *in house*

#### aide aux travaux

- ADEME pour le Fonds Chaleur
- ACTEE pour la maîtrise d'œuvre
- CEE
- DSIL/DSID/DETR
- Dispositif de tiers-financement

# Des outils d'accompagnement à la rénovation des écoles sur l'ingénierie et les travaux

## ACTEE : impulser le passage à l'acte

Le programme ACTEE, programme central dans la rénovation énergétique des collectivités, apporte une aide financière, par le biais du fonds CHENE et de sous-programmes dédiés à des thématiques spécifiques (piscines, patinoires, usages des bâtiments, effacement électrique,

éclairage public, etc.). ACTEE finance ainsi plus de 400 postes d'économies de flux, experts au cœur des territoires accompagnant la connaissance du patrimoine des collectivités et le passage à l'acte dans les travaux de rénovation énergétique.

## ADEME : financement des CEP et Fonds Chaleur

L'ADEME finance le réseau des conseillers en énergie partagés (CEP), complémentaire au réseau des économistes de flux, qui accompagnent les collectivités sur l'efficacité énergétique de leur patrimoine. Ceux-ci peuvent être mobilisés pour conseiller les collectivités sur leurs projets de rénovation énergétique d'écoles.

Le Fonds Chaleur de l'ADEME peut aussi être mobilisé pour les projets de rénovation énergétique d'écoles : il finance notamment les installations de chaleur renouvelables pour les bâtiments publics comme la géothermie ou le solaire thermique.

## Programme EDURENOV de la Banque des Territoires : de l'ingénierie aux travaux

Le programme EduRénov a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine scolaire en étroite collaboration avec le programme ACTEE+. Dans ce cadre, un partenariat

entre le programme EDURENOV et ACTEE+ est en cours. Son ambition est d'accompagner 10 000 projets en proposant un accompagnement personnalisé d'ingénierie financière.

## Les autres sources de financement travaux : certificats d'économies d'énergie, dotations de l'Etat, Fonds Vert, intracting et tiers-financement

Au-delà du financement en prêt apporté par le programme EDURENOV, quatre autres sources de financement peuvent être mobilisées pour financer les travaux de rénovation énergétique des écoles :

- Les CEE ou certificats d'économie d'énergie, permettent de financer une partie des travaux de rénovation énergétique par le financement d'actions-types : isolation des murs, isolation des combles, amélioration de la ventilation etc. Le montant des aides est calculé sur la base des économies d'énergie réalisées.
- Les dotations de l'Etat, comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) peuvent être sollicitées pour financer les travaux de rénovation énergétique des écoles.

• Le Fonds Vert, lancé en janvier 2023 et doté de 2 milliards d'euros à destination des collectivités locales, permet de financer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, et en particulier des écoles. Ces financements sont articulables avec des études préalables financées par ACTEE.

• L'intracting et les Contrats de Performance Énergétique (CPE) avec Tiers-Financement : l'intracting, mis en place par la Banque des Territoires, est une avance remboursable sur la base des économies générées par le projet de rénovation. Les CPE avec Tiers-Financement, introduits par la loi du 30 mars 2023, ouvrent aux Maîtres d'Ouvrages Publics la possibilité de recourir au paiement différé dans le cadre de Marchés Publics Globaux de Performance.

## FOCUS sur l'accompagnement des écoles par ACTEE

Un coup de pouce ACTEE pour le bâti scolaire

Le Fonds CHÈNE du programme ACTEE comporte trois bonus financiers pour le bâti scolaire : les économistes de flux centrés sur le bâti scolaire, les études énergétiques et la MOE sur ces bâtiments sont bonifiés.

Accélérer la sobriété dans les écoles : les programmes CUBE.ACTEE

Le Programme ACTEE finance jusqu'à 80% des programmes CUBE.écoles et CUBE.S (collèges et lycées) dans le cadre du challenge national des économies d'énergies. Son objectif principal est de sensibiliser les utilisateurs au sein des établissements éducatifs à la sobriété énergétique.

Un accompagnement méthodologique ACTEE pour les écoles

ACTEE porte un centre de ressources comprenant de nombreux guides, cahiers des charges types et webinaires sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et des écoles en particulier, qui permettent aux maîtres d'ouvrage de monter en compétence sur les sujets clés de la rénovation.

**ACTEE** Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

[www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)

FNCCR  
20 bd de Latour-Maubourg  
75007 PARIS  
[actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr)